

Les descendants de Sulpice



Jacques et Thomas Darnault

reconnaissance par Jacques, fermier de Montifault, et Thomas,
fermier de la Grange de Chézelles, d'une rente foncière due à un
particulier sur des vignes leur appartenant
en date de 5 septembre 1747

AD 36 - 2E 545 - notaire Turquie

5. 7. 6. 1747.
C. 1.



Ardevant sur

Notaires
Royaux au Bailliage
de Bourges et de Montargis
y résidant par lettres

Levent par nous Impersonnel Prudent pour nous
Thomas Demoult premier de la Courge de Bourges
y demourant par voie de dit de Bourges et Jacques
Demoult premier de Montargis et y demourant
par voie de Saint Silvan de Bourges lesquels il de
Certains ont au nom pour et au profit de
Demoiselle Anne Marie fille majeure veuve de
Droit de Bourges en partie de feu M. Christophe Simon
et Dame Marie Patente sur par et mere demourant
af Bourges par voie de Saint Denis present et
acceptant de lad. M. pour l'honneur et saignie
Demoult par voie de Bourges et de Montargis
de Bourges de Bourges present et de Bourges
Vignoble de Bourges present et de Bourges
argent et Bourges par Bourges qui sont de
Bourges de Bourges de Bourges de Bourges
Bourges, Bourges de Bourges
Bourges, Bourges et Bourges de Bourges
Jacques Demoult et Bourges sont present et
Bourges et Bourges qui sont de Bourges

Demoult

Lettre d'un sieur de... une grosse de...
L'ordre de... toutes fois et quant...
Contraintes... ainsi...
passi... audit...
Bouj... le... le...
C... le...
Turque...
approuvi...
Denier...
anne...
Turque

Monsieur de...
no...
apostolique

Comme...
de quator...
[Signature]